

## **Communiqué - Colloque : Diversité de foi, égalité de droits**

Un dialogue ouvert et pluriel sur la diversité de foi et l'égalité des droits. Émis le 24 mars 2006.

**Date de publication** : 2006-03-24

**Auteur** : Conseil du statut de la femme

Pour diffusion immédiate

CNW : code 01

GQM : 00660

## UN DIALOGUE OUVERT ET PLURIEL SUR LA DIVERSITÉ DE FOI ET L'ÉGALITÉ DES DROITS

**Québec, le 24 mars 2006** – Les religions et les droits des femmes sont-ils compatibles? D'où partons-nous et où en sommes-nous en matière de gestion de la diversité religieuse? Quel modèle de relations entre l'État et les groupes religieux devons-nous privilégier pour assurer la conciliation des droits des femmes et de la liberté religieuse? Tels sont quelques-uns des sujets qui seront débattus par plus de vingt conférencières et conférenciers, dont des croyantes de différentes religions, lors du colloque tenu aujourd'hui par le Conseil du statut de la femme sous le thème *L'affirmation religieuse menace-t-elle l'égalité des sexes? Diversité de foi, égalité de droits*.

La diversité religieuse, qui fait dorénavant partie de la trame sociale du Québec, comme des autres sociétés occidentales, interpelle particulièrement les institutions québécoises, dont les personnes œuvrant auprès des femmes des diverses communautés dans les réseaux de l'éducation, de la santé et de la justice. « Devant la montée du pluralisme religieux, il y a lieu de se demander si les institutions publiques sont toujours suffisamment outillées pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et complexes qui leur sont adressées, et de chercher à savoir comment elles s'en tirent lorsqu'elles doivent répondre à des demandes où les prescriptions religieuses entrent en conflit avec les droits des femmes et l'égalité des sexes », estime la présidente du Conseil du statut de la femme, M<sup>me</sup> Diane Lavallée.

En suscitant le dialogue avec les femmes de toutes confessions et de toutes origines, le Conseil du statut de la femme vise à mieux connaître les besoins des femmes des minorités religieuses, à s'assurer qu'elles disposent de l'information adéquate sur leurs droits et à faire émerger des stratégies permettant de concilier leurs droits et l'expression de leurs spécificités religieuses. « La prise de parole et l'écoute sont d'excellents moyens à notre disposition pour briser les tabous, éliminer les barrières interculturelles et unir les femmes au-delà de ce qui les sépare. La solidarité du mouvement des femmes autour de l'égalité des sexes n'en sera que plus cimentée », d'ajouter M<sup>me</sup> Lavallée.

– 30 –

Source : Danielle Beauchemin, attachée de presse  
Conseil du statut de la femme  
Tél : (418) 643-4326, poste 232  
(418) 572-3042 (cellulaire)  
danielle.beauchemin@csf.gouv.qc.ca